



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté n°DCL/BCE/2023/1216 fixant la liste des candidatures au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et communautaires partielles intégrales de BOURTH des 17 et 24 septembre 2023

**VU** le code électoral ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 nommant monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 25 février 2021 nommant Madame Isabelle DORLIAT- POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté DCL/BCE/2023/888 du 16 juin 2023 portant convocation des électeurs de la commune de Bourth à une élection municipale et communautaire partielle intégrale ;

**Considérant** le tirage au sort effectué le 31 août 2023 après clôture du délai de dépôt des candidatures ;

**Sur** proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les listes des candidats au premier tour de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de Bourth qui se déroulera le 17 septembre 2023, et l'ordre des emplacements d'affichage sont fixés comme suit :

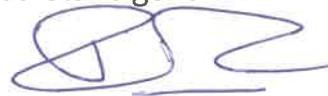
- N°1 : Liste « AMBITIONS NOUVELLES»
- N°2 : Liste « MIEUX VIVRE A BOURTH »

La composition de ces listes est précisée en annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2:** Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire sont chargées d'assurer, chacune en ce qui les concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dès réception et dont une copie sera déposée sur la table de vote.

Évreux, le 31 août 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale



Isabelle DORLIAT-POUZET